



PROCES-VERBAL DE LA TROISIEME SEANCE

CIRC, Lyon

Jeudi 14 mai 2015, à 09h00

Président : Dr Mark Palmer (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Secrétaire : Dr Christopher P. Wild, Directeur du CIRC

SOMMAIRE

	Page
1. Projet de Programme et de Budget (2016–2017) (suite)	4
2. Rapport sur les activités de publication et sur l'affectation des fonds	7
3. Politique du CIRC en matière de libre accès aux publications dans les revues scientifiques	8
4. Demandes de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction	11
A. Equipements scientifiques	
B. Conférence de juin 2016	
C. Aide à la mise en application des normes IPSAS	
5. Projet de Programme et de Budget (2016–2017) (reprise de la discussion)	14
6. Point sur le projet de « Nouveau Centre »	16
7. Déclaration de l'Association du Personnel du CIRC	18
8. Acceptation des subventions et contrats et rapport sur la répartition des intérêts	21
9. Acceptation des dons	22

Représentants des Etats participants

Dr Mark PALMER, <i>Président</i>	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et
Dr Adam BABBS	d'Irlande du Nord
Professeur Agnès BUZYN, <i>Vice-présidente</i>	France
M. Jean-Baptiste ROUFFET	
Dr Stephen M. ROBBINS	Canada
Mme Lucero HERNANDEZ, <i>Rapporteur</i>	
Dr Chariklia BALAS (<i>excusée</i>)	Allemagne
Professeur Christopher BAGGOLEY	Australie
Dr Britta KUNERT	Autriche
M. Lieven DE RAEDT	Belgique
Dr Luiz Antonio SANTINI (<i>excusé</i>)	Brésil
Professeur Mads MELBYE	Danemark
Dr Rafael DE ANDRÉS MEDINA	Espagne
Dr Lisa STEVENS	Etats-Unis d'Amérique
Mme Mary Blanca RIOS	
Dr Mona SARAIYA	
Dr Svetlana AXELROD	Fédération de Russie
Mme Lidia GABUNIYA	
Dr Olga KOVALEVA	
Dr Andrey KAPRIN	
Professeur Juhani ESKOLA	Finlande
Professeur Eero PUKKALA	
Dr Jagdish PRASAD	Inde
M. Keith COMISKEY	Irlande
Professeur Walter RICCIARDI (<i>excusé</i>)	Italie
Dr Filippo BELARDELLI	
Dr Eiji HINOSHITA	Japon
Dr Rachid BEKKALI	Maroc
Dr Latifa BELAKHEL	
Dr Edgar RIVEDAL	Norvège
Dr Karianne SOLAAS	
Dr Marianne DONKER	Pays-Bas
M. Marc FAKKEL	
Dr Mohammed Hussain Ali FALEH	Qatar

Dr Eui-Jun PARK	République de Corée
Dr Dukhyoung LEE	
Professeur Mats ULFENDAHL	Suède
Dr Karin SCHMEKEL (<i>excusée</i>)	
Dr Diane STEBER-BÜCHLI	Suisse
Professeur Abdullah Murat TUNCER	Turquie

Organisation mondiale de la santé

Dr Oleg CHESTNOV, Sous-directeur général, Maladies non transmissibles et santé mentale (NMH)
Mme Joanne MCKEOUGH, Bureau du Conseiller juridique
Dr Andreas ULLRICH, Conseiller principal auprès du Sous-directeur général/NMH, Agent de liaison OMS/CIRC

Observateurs

Professeur Cornelia ULRICH, Présidente sortante du Conseil scientifique
Professeur James F. BISHOP, Président élu du Conseil scientifique
Professeur Béatrice FERVERS, Présidente du Comité d'éthique du CIRC
M. Cary ADAMS, Directeur exécutif de l'Union internationale contre le Cancer (UICC)

Commissaire aux Comptes

M. Lito Q. MARTIN, Commission de vérification des comptes, Philippines (*excusé*)

Mexique

Dr Alejandro MOHAR BETANCOURT (*excusé*)

Secrétariat

Dr C.P. WILD, <i>Secrétaire</i>	Dr N. GAUDIN	Dr R. SANKARANARAYANAN
M. D. ALLEN	Dr Z. HERCEG	Mme A. SANTHIPRECHACHIT
Mme A. BERGER	Dr R. HERRERO	Dr A. SCALBERT
Dr F. BRAY	Dr A. KESMINIENE	Dr J. SCHÜZ
Dr P. BRENNAN	Dr D. LOOMIS	Dr N. SLIMANI
Dr G. BYRNES	Dr J. MCKAY	Dr K. STRAIF
Mme D. D'AMICO	Dr M. MENDY	Dr M. TOMMASINO
M. P. DAMIECKI	Dr R. NJIE	Dr J. ZAVADIL
Dr S. FRANCESCHI	Dr H. OHGAKI	
Mme E. FRANÇON	Dr I. ROMIEU	

1. PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET (2016–2017) : Point 11 de l'Ordre du jour (Document GC/57/8) (suite)

Le SECRETAIRE déclare que l'adoption de la Stratégie à moyen terme la veille constitue une vive approbation de la nouvelle orientation du CIRC. Suite à la discussion du Conseil de Direction sur le budget, certains chiffres ont été modifiés pour revoir le budget à la baisse. Ces dernières années, il a essayé de maintenir le nombre de chercheurs et de groupes pour pouvoir exécuter le programme de travail et aussi parce que, grâce à ses compétences scientifiques, le CIRC peut obtenir des financements extrabudgétaires. En réexaminant les postes, il a considéré qu'il convient de maintenir le nouveau poste attaché à l'étude d'intervention contre l'hépatite en Gambie, sachant qu'un hépatologue a déjà été recruté pour diriger le programme et l'étendre à d'autres études de terrain. Il propose de maintenir les investissements dans le programme phare des Monographies pour lequel il conviendrait à terme de faire passer les dépenses de base sur le budget régulier, pour dégager le Centre des pressions exercées par les organismes extérieurs qui fournissent actuellement 50% de son financement. Il conviendrait également d'investir dans la mise en œuvre du programme.

Il est arrivé à réduire le budget ordinaire d'un peu plus de 500 000€ de la façon suivante : organisation d'une seule université d'été au cours de l'exercice biennal 2016–2017 (économie de 70 000€) ; report de l'aide à la formation et au renforcement des capacités dans le domaine des biobanques pour les pays à revenu faible et intermédiaire ; annulation des deux séries de séminaires sur les tumeurs (économie de 40 000€) ; maintien d'un seul pathologiste senior en dépit de la recommandation forte du Conseil scientifique de renforcer le service de pathologie notamment pour la collection « Classification OMS des tumeurs » ; suppression d'un poste de chercheur dans le domaine de la surveillance nutritionnelle à partir de 2017 ; et déclassement d'un poste affecté au registre du cancer. Il est très difficile de trouver 450 000€ à 500 000€ d'économies supplémentaires.

M. ALLEN (Directeur de l'Administration et des Finances) ajoute que, conformément aux explications fournies par le Secrétaire, il n'est pas possible de réduire le budget ordinaire d'un montant de 1 million € sans nuire au programme scientifique ; c'est pourquoi le Centre propose 500 000€ d'économies, pour arriver à un budget de 43,4 millions €. La différence entre le budget proposé initialement et le budget révisé pourrait être financée par les contributions des Etats participants ou en maintenant la dépendance au Fonds spécial du Conseil de Direction.

Le PRESIDENT demande aux membres du Conseil d'indiquer si certains ont changé de position par rapport à la veille, en particulier en ce qui concerne le respect de la politique de croissance nominale zéro.

Mme RIOS (Etats-Unis d'Amérique) demande si les deux postes que le Secrétaire propose de couper sont des postes actuellement occupés ou s'ils font partie des six postes supplémentaires du nouveau projet de programme et de budget. Elle souhaite plus d'explications sur la façon dont les coupures peuvent affecter la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme.

Le SECRETAIRE indique que les deux postes supprimés font partie des six postes supplémentaires figurant initialement dans le nouveau projet de programme et de budget. La suppression de l'un de ces postes dans le domaine de la surveillance alimentaire affectera la mise en place de la méthodologie dans les pays qui demandent de l'aide, à moins que l'on ne trouve des sources de financement extrabudgétaires. Le poste supprimé en lien avec la série Classification OMS des tumeurs affectera le rythme de production des mises à jour, qui se font actuellement à intervalles de cinq à six ans. L'annulation de l'université d'été concerne 65 personnes de pays à revenu faible et intermédiaire en 2016 ; même si le Centre continue à s'impliquer dans la formation, il ne pourra pas organiser toutes les actions de formation prévues. L'économie sur le poste concernant le registre du cancer est une question de niveau de classement du poste.

Le Professeur ULRICH (Présidente sortante du Conseil scientifique) rappelle que le Conseil scientifique a insisté sur la nécessité d'un pathologiste senior pour renforcer le programme de pathologie, programme qui fournit aux chercheurs une base documentaire inestimable et procure des revenus supplémentaires. Il est nécessaire d'aider à la constitution de biobanques dans les pays à revenu faible et intermédiaire parce que cette activité ne bénéficie d'aucun soutien en-dehors de celui du Centre. De même, le CIRC est le seul à assurer un travail de proximité et à fournir une méthodologie pour la surveillance nutritionnelle. Le Conseil scientifique a appuyé le projet de programme et de budget.

Le Dr DONKER (Pays-Bas) indique que son Gouvernement attend des agences telles que le CIRC qu'elles remplissent leur mandat sur une base de croissance nominale zéro et qu'elles respectent la discipline budgétaire, en introduisant de nouveaux axes de recherche quand cela permet de remplacer des activités redondantes. Le Conseil de Direction est d'accord sur le fait d'attacher davantage d'importance à la prévention, mais il faut en trouver le financement dans le budget disponible. Quelle que soit la décision pour 2016, elle ne souhaite pas avoir à revenir sur ce genre de discussion à propos du budget en 2017, 2018 et 2019.

Le SECRETAIRE explique que la restructuration du Centre a entraîné la suppression de 13 postes au cours des deux années précédentes et la création de nouveaux postes correspondant aux besoins du nouveau programme. Le Centre a subi un long processus d'adaptation des postes aux nouvelles activités de la Stratégie à moyen terme. Il comprend bien que l'on puisse espérer que le budget n'augmente pas. L'arrivée de nouveaux Etats participants, grâce au travail acharné du CIRC pour étendre ses activités au plan international, se traduit toutefois par une augmentation du budget pour lequel il faut trouver un équilibre entre, d'une part, l'absorption de l'augmentation des dépenses statutaires et, d'autre part, l'addition de nouveaux domaines de recherche ou le renforcement de domaines existants. L'arrivée récente du Brésil et du Qatar a suscité l'espoir que le Centre pourrait faire davantage.

Le PRESIDENT rappelle que c'est en 2007 que le Conseil de Direction a accordé la dernière augmentation des contributions statutaires, alors que depuis, les charges de personnel du Centre

ont augmenté de façon substantielle, suite aux décisions de la Commission de la fonction publique internationale (ICSC). L'inflation a également entamé le pouvoir d'achat du budget scientifique. L'argument selon lequel les organisations doivent adapter leurs activités au budget existant peut se défendre, mais si le Centre continue ainsi pendant 50 ans, il n'aura plus de budget. Le Conseil de Direction doit tenir compte non seulement des bonnes pratiques de gestion des finances, mais aussi de l'influence du monde extérieur. Le Centre a fait des efforts considérables pour proposer des budgets raisonnables, qui tiennent compte de la crise économique, et il est difficile de justifier une croissance nominale zéro du budget plusieurs années de suite.

Le Dr DONKER (Pays-Bas) déclare qu'elle pourrait éventuellement approuver le budget pour 2016, mais qu'elle ne veut pas revenir sur le sujet des augmentations de budget dans les années à venir.

Le PRESIDENT déclare que le CIRC ne pourra pas tenir avec un budget gelé pour une période indéterminée. Le Conseil de Direction devra continuer à discuter et approuver le budget du Centre.

Mme RIOS (Etats-Unis d'Amérique) rétorque que le budget du Centre a augmenté ces dernières années grâce à l'arrivée de nouveaux Etats participants et à l'utilisation du Fonds spécial du Conseil de Direction. Le budget proposé n'est pas un budget à croissance nominale zéro, mais un budget qui couvre l'inflation et l'augmentation des coûts statutaires et permet également une légère croissance, même si elle est inférieure à celle demandée initialement par le Centre. La position des Etats-Unis n'a pas changé depuis la veille.

M. ALLEN (Directeur de l'Administration et des Finances) répond que toutes les augmentations depuis 2010, qui étaient de 3% par an environ, ont servi uniquement à couvrir les dépenses statutaires ; de plus, toutes les augmentations ont été couvertes par les contributions des nouveaux Etats participants et par le Fonds spécial du Conseil de Direction. Durant les trois exercices biennaux précédents, l'impact sur les contributions des Etats participants a été globalement négatif, avec une augmentation pour un groupe et des diminutions pour les autres.

Le Dr DE ANDRES MEDINA (Espagne) partage l'opinion de la représentante des Pays-Bas ; son parlement a également adopté une politique de « zéro augmentation ». La situation a changé en ce qui concerne les possibilités de financement et le Centre devra se débrouiller pour obtenir des financements supplémentaires auprès de différentes sources puisque les Etats participants, tout au moins ceux de la Région européenne, ne peuvent pas faire mieux qu'une croissance zéro. Il ne pense pas que la situation va s'améliorer dans le court terme.

M. DE RAEDT (Belgique) ajoute que sa Capitale lui a confirmé qu'il fallait appliquer strictement la politique de croissance nominale zéro.

Le PRESIDENT reconnaît que, manifestement, les Etats participants ne peuvent pas assurer les 500 000€ supplémentaires ; il demande au Conseil de Direction s'il accepterait ou refuserait le recours au Fonds spécial du Conseil de Direction pour couvrir le montant recherché et permettre au Centre de tenir en attendant la fin de la présente crise financière.

Le Professeur MELBYE (Danemark) se déclare en faveur de l'utilisation du Fonds spécial du Conseil de Direction pour résoudre le problème immédiat, en espérant que la situation en Europe ira en s'améliorant.

Le Professeur BAGGOLEY (Australie), le Professeur ESKOLA (Finlande), le Professeur TUNCER (Turquie) et le Dr STEBER-BÜCHLI (Suisse) sont d'accord avec la proposition d'utiliser le Fonds spécial du Conseil de Direction.

Le PRESIDENT propose de suspendre l'examen de ce point en attendant l'amendement au projet de résolution mentionnant l'accord du Conseil de Direction pour l'utilisation du Fonds spécial du Conseil de Direction.

Ainsi en est-il convenu.

2. RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE PUBLICATION ET SUR L'AFFECTION DES FONDS : Point 12 de l'Ordre du jour (Document GC/57/9)

Le Dr GAUDIN (Chef du Groupe Communication), appelant l'attention sur le rapport contenu dans le Document GC/57/9, souligne qu'une des activités marquantes a été le passage de l'édition imprimée à la publication numérique. Le Groupe Communication a établi sa propre licence et ses propres flux de travail et développé une stratégie de diffusion numérique. Le Groupe s'est inspiré des conclusions de l'audit des activités de publication du CIRC réalisé récemment. L'accord de distribution des publications imprimées du CIRC demeure en vigueur, mais le CIRC a pris en charge la publication de tous les produits électroniques. Le Centre a élargi ses accords avec les agrégateurs de livres numériques. Le Groupe continue à soutenir le développement de PubCan et un concepteur de sites internet a été recruté pour une période d'un an ; 94% du produit de la vente des publications proviennent de la collection *Classification OMS des Tumeurs*. Conformément aux Résolutions GC/55/R15 et GC/56/R12, 75% des recettes provenant des ventes des publications de 2014 ont été affectées au programme des publications 2015.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-dessous, intitulé « Rapport sur les activités de publication » (GC/57/R10) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/57/9 « Rapport sur les activités de publication et sur l'affectation des fonds »,

1. PREND NOTE du Rapport avec le plus grand intérêt ;
2. NOTE que 75% du produit des ventes des publications du CIRC en 2014, soit 596 420€ ont été affectés au programme des publications en 2015 ; et
3. PRIE le Directeur de continuer à présenter tous les ans un rapport sur les activités de publication du CIRC.

La Résolution est **adoptée**.

3. POLITIQUE DU CIRC EN MATIERE DE LIBRE ACCES AUX PUBLICATIONS DANS LES REVUES SCIENTIFIQUES : Point 13 de l'Ordre du jour (Document GC/57/10)

Mme LEE (Responsable de la Gestion des connaissances), illustrant ses commentaires à l'aide de diapositives, définit la publication en libre accès (ou accès ouvert) comme « la disponibilité en ligne, immédiate et gratuite, des articles de recherche ». L'édition scientifique remonte à quelque 350 ans, avec un système de fonctionnement où les savants écrivaient gratuitement et les éditeurs tiraient profit de la diffusion. Les technologies numériques ont ouvert de nouvelles voies d'accès et de distribution, sous la pression constante de l'inflation des résultats de la recherche. La définition des différents types de libre accès, par les voies « dorée », « hybride » et « verte » figure dans le rapport. En janvier 2015, le CIRC a adopté une politique de publication en libre accès, reconnaissant son obligation, en tant qu'organisme financé par des fonds publics, de partager largement les connaissances, sans barrières financières ni restrictions d'utilisation. Cette politique s'applique aux publications scientifiques dont l'auteur principal ou l'auteur correspondant fait partie du CIRC ou quand le CIRC a joué un rôle majeur dans le projet, mais elle ne s'applique pas aux livres publiés par le CIRC. Le CIRC encourage vivement les auteurs à choisir l'une des trois voies de publication en libre accès. Si le CIRC devait passer tout de suite à la publication de tous ses résultats en accès libre, cela coûterait environ 1 million \$US par an ; à court terme, le Centre propose d'augmenter le nombre d'articles disponibles gratuitement, pour un montant de 50 000€ par an, dont le financement proviendrait du Fonds spécial du Conseil de Direction.

Le Dr BABBS (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) félicite le Centre pour cette approche proactive de la publication en libre accès et reconnaît le défi que représente financièrement la mise en place de cette politique de libre accès. Toutefois, des projets similaires ont rencontré des succès limités dans d'autres parties du monde, et il a fallu adopter un système contraignant pour qu'ils soient appliqués au niveau souhaité. Il aimerait connaître précisément le

calendrier prévu par le CIRC pour passer d'un système fondé sur le volontariat à un système contraignant, et savoir comment va se mesurer l'application de cette mesure. Il aimerait également savoir si les procédures existantes permettent de décider du type d'accès au moment de l'acceptation ou même au moment de la soumission ; et si le CIRC envisage une collaboration avec l'OMS plutôt que de créer éventuellement son propre portail d'archivage.

Mme LEE (Responsable de la Gestion des connaissances) reconnaît que les mécanismes contraignants sont en fin de compte préférables aux mécanismes optionnels. Aucun délai n'a été fixé pour passer à une politique contraignante pour la publication en libre accès et elle espère que le Centre y arrivera progressivement. S'agissant de la surveillance du respect de ces stratégies de publication, la bibliothèque possède une base de données des publications des membres du personnel et l'on va continuer à repérer les auteurs principaux et à suivre les chefs de Sections. Un des principaux objectifs est de développer une approche juste et équilibrée pour sélectionner les articles de haute priorité. Au total, 369 articles ont été publiés en 2014, dont 34 selon la voie hybride et 66 par la voie en or. Le Centre a payé pour un très petit nombre d'articles par rapport à ce qui a été déjà publié par la voie hybride ou dorée. Elle va continuer à étudier la question. Des discussions ont déjà eu lieu sur la façon dont le CIRC pourrait collaborer avec l'OMS, mais le fait de se joindre à PubMed Central Europe entraînerait des dépenses.

Le Professeur MELBYE (Danemark) déclare que les choses avancent vite dans ce domaine et qu'il serait judicieux de suivre les recommandations du Conseil scientifique et de financer le projet sur une période de trois ans. Si le CIRC était entièrement financé par les Etats participants, il aurait été en faveur du passage immédiat au libre accès, mais le CIRC étant également dépendant d'autres types de financement public, il a besoin de publier dans des journaux dont l'impact est élevé.

Le Professeur BAGGOLEY (Australie) reconnaît que, jusqu'à la lecture du document, il n'avait pas conscience du coût de la politique de libre accès. Il se demande si le Centre a les moyens de cette politique.

Le SECRETAIRE répond que la situation du Fonds spécial du Conseil de Direction devrait permettre de supporter cette dépense, d'autant plus qu'elle sera répartie sur trois ans. La contrainte que cela représente pour le Fonds a été évaluée. Le projet correspond aux objectifs et à la politique du Centre ; des discussions ont eu lieu en interne sur la nécessité de continuer à publier dans des journaux de haut niveau pour maintenir les financements.

A propos de l'accessibilité financière, Mme LEE (Responsable de la Gestion des connaissances) signale des disparités entre le nombre d'articles publiés par la voie dorée et par la voie hybride en 2014, ce qui suggère que le CIRC a pu bénéficier de financements de la part des institutions avec

qui il collabore ; le Centre pourrait ainsi passer à la publication en libre accès sans avoir à en supporter le coût.

Le Professeur BUZYN, Vice-Présidente, parlant en qualité de représentante de la France, affirme qu'elle est en faveur du principe de publication en libre accès. Elle partage l'avis du représentant du Danemark, sachant que le Centre doit rester pragmatique et montrer qu'il peut publier dans des journaux de haut niveau. Il faudrait analyser la politique de publication d'ici deux à trois ans.

Le Dr STEVENS (Etats-Unis d'Amérique) demande si la voie verte coûte moins cher.

Mme LEE (Responsable de la Gestion des connaissances) répond que, pour la voie verte, il n'y a rien à payer pour le traitement des articles, mais que ce n'est pas gratuit pour autant : si le CIRC devait rejoindre PubMed Central Europe par le biais de l'OMS, il devrait payer une cotisation. Les coûts associés à la voie verte sont difficiles à évaluer, étant donné que le Centre aurait à payer une contribution pour l'infrastructure technique et la base de données qu'elle contient, ainsi que pour le temps passé par le personnel pour en gérer le contenu.

Le Dr STEVENS (Etats-Unis d'Amérique) mentionne que les *Centers for Disease Control* (CDC) des Etats-Unis se sont engagés dans cette voie. Les Etats-Unis sont néanmoins favorables à la proposition d'utiliser un montant pouvant aller jusqu'à 50 000€ par an provenant du Fonds spécial du Conseil de Direction pour financer la publication d'articles en libre accès.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-dessous, intitulé « Politique du CIRC en matière de libre accès aux publications dans les revues scientifiques » (GC/57/R11) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/57/10 « Politique du CIRC en matière de libre accès aux publications dans les revues scientifiques »,

1. REAFFIRME que le Centre doit, ainsi qu'il est décrit dans son Statut, s'employer à diffuser ses recherches ;
2. APPROUVE la recommandation du Conseil scientifique d'adopter une approche nuancée qui tienne compte des réalités financières, en fonction desquelles le Centre définira les articles à publier prioritairement dans des journaux en libre accès ;
3. PRIE le Secrétariat de présenter au Conseil scientifique de 2017 un rapport et une évaluation de la mise en œuvre de sa politique de libre accès ; et
4. APPROUVE l'utilisation d'un montant maximum de 50 000€ par an pendant trois ans provenant du Fonds spécial du Conseil de Direction, sous réserve de soldes liquides suffisants disponibles, pour couvrir les frais de publication en libre accès d'articles dans les revues scientifiques.

La résolution est **adoptée**.

4. DEMANDES DE FINANCEMENT GRACE AU FONDS SPECIAL DU CONSEIL DE DIRECTION : Point 14 de l'Ordre du jour

A. EQUIPEMENT SCIENTIFIQUE (Document GC/57/11A)

M. ALLEN (Directeur de l'Administration et des Finances), illustrant ses commentaires à l'aide de diapositives, explique que la demande concerne des équipements scientifiques de base tels qu'ils sont décrits dans le document. Il n'est pas possible d'acheter ces équipements avec les dons et les subventions, les donateurs supposant que le Centre possède déjà ces équipements, et il n'est pas possible non plus d'en trouver le financement dans le budget ordinaire, d'où le recours au Fonds spécial du Conseil de Direction.

Le Dr DONKER (Pays-Bas) comprend que le Centre a besoin d'équipements scientifiques pour mener ses recherches. Elle se demande toutefois si l'on a évalué, en termes d'efficacité et en termes monétaires, la possibilité d'utiliser les équipements de laboratoire disponibles dans les Etats participants.

Le SECRETAIRE répond que les possibilités de collaboration avec les autres laboratoires dépendent du type d'équipement concerné. Le Centre partage déjà certains équipements spécialisés avec les laboratoires de la Ville de Lyon ; il a également aidé au développement des capacités des laboratoires de recherche dans certains pays ; en Inde par exemple, il a aidé à mettre en place les installations nécessaires pour effectuer sur place les analyses pour les grands projets sur le virus du papillome humain. En ce qui concerne l'équipement demandé, il s'agit de plateformes à la disposition des différents groupes de recherche du Centre.

M. ALLEN (Directeur de l'Administration et des Finances), répondant à une question du Professeur TUNCER (Turquie), explique que les coûts ont été estimés d'après des études de marché et, une fois l'autorisation obtenue, les prix seront déterminés par un appel d'offre.

Le Professeur ULRICH, Présidente sortante du Conseil scientifique, ajoute que la demande est modeste et concerne des équipements essentiels qui serviront aux différents groupes scientifiques.

Le Dr STEVENS (Etats-Unis d'Amérique) dit que les Etats-Unis approuvent le budget pour l'achat de ce qui semble être du matériel scientifique de base.

Le Dr ROBBINS (Canada) reconnaît que l'équipement demandé correspond à de l'équipement de laboratoire standard et c'est la raison pour laquelle il est en faveur de cet achat.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-dessous, intitulé « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : A. Equipement scientifique » (GC/57/R12) :

Le Conseil de Direction,			
Ayant examiné le Document GC/57/11A « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : A. Equipement scientifique »,			
Notant que le Conseil scientifique soutient la demande d'achat d'équipements scientifiques (Document GC/57/4),			
AUTORISE le Directeur à utiliser un montant maximum de 496 570€ du Fonds spécial du Conseil de Direction, sous réserve de soldes liquides suffisants dans le Fonds, pour l'acquisition des équipements scientifiques suivants :			
	Quantité	Prix unitaire approximatif (€)	Coût total (€)
a) Plateforme d'extraction d'ADN			
Extracteur d'acide nucléique pour des échantillons de faible volume	1	101 470	101 470
Tête de pipetage à 96 canaux	1	59 000	59 000
b) Lecteur de plaques ELISA	1	50 000	50 000
c) Concentrateur sous vide	1	50 000	50 000
d) Plateforme PCR			
Thermocycleurs modulaires à haut débit	3	28 960	86 880
Systèmes de détection en temps réel	3	22 000	66 000
PCR numérique à gouttelettes	1	83 220	83 220
Total			496 570

La résolution est **adoptée**.

B. CONFERENCE DE JUIN 2016 (Document GC/57/11B)

M. ALLEN (Directeur de l'Administration et des Finances) rappelle que, lors de sa cinquante-sixième session, le Conseil de Direction a accepté d'attribuer un montant maximum de 50 000€ à la production et la publication d'un livre célébrant les cinquante premières années du CIRC et d'affecter 100 000€ à une conférence qui se tiendra à Lyon du 7 au 10 juin 2016. Le coût du livre anniversaire ayant été inférieur au montant prévu, il demande que la somme initialement provisionnée pour sa production puisse être affectée à la conférence de 2016 et servir à couvrir d'éventuels déficits.

Le Dr ROBBINS (Canada) suggère d'associer la conférence à la réunion de l'Union internationale contre le Cancer (UICC) qui doit se tenir en octobre 2016 à Paris¹ et de voir avec eux s'il serait possible d'inviter éventuellement les mêmes conférenciers dans certains domaines.

Le SECRETAIRE répond que la proposition du représentant du Canada doit faire l'objet d'une discussion lors du Comité de l'UICC qui doit se tenir avant la fin du mois. Il se peut que certains des « 50 pour 50 » futurs leaders des pays à revenu faible et intermédiaire dans le domaine du cancer puissent participer aux deux événements. S'agissant du financement, il espère que la conférence attirera des sponsors, mais la réaffectation des fonds provisionnés pour le livre procurerait au Centre une certaine sécurité pour commencer à préparer la conférence.

Le Dr STEVENS (Etats-Unis d'Amérique) signale que les Etats-Unis encouragent le CIRC à trouver des sponsors et des partenaires, mais la proposition de réaffecter les fonds est une bonne idée.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-dessous, intitulé « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : B. Conférence de juin 2016 » (GC/57/R13) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/57/11B « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : B. Conférence de juin 2016 »,

Rappelant sa Résolution GC/56/R11 par laquelle il autorisait le Directeur à utiliser un montant maximum de 50 000€ pour la production, l'impression et la traduction du livre « *IARC, the first 50 years: 1965–2015* »,

1. NOTE que le Directeur a pu trouver d'autres sources de financement au cours de la période 2014–2015 pour couvrir le coût du livre mentionné ci-dessus et n'a pas, de ce fait, utilisé la somme attribuée par le Conseil de Direction à cet effet ; et
2. AUTORISE le Directeur à utiliser cette somme de 50 000€ du Fonds spécial du Conseil de Direction pour la Conférence de juin 2016, au cas où les contrats de parrainage et les droits d'inscription ne seraient pas suffisants.

La résolution est **adoptée**.

¹ <http://www.uicc.org/2016-world-cancer-congress-paris-france>

C. AIDE A LA MISE EN APPLICATION DES NORMES IPSAS (Document GC/57/11C)

M. Allen (Directeur de l'Administration et des Finances) annonce que l'Administration est arrivée, non sans difficulté, à faire tenir les frais de mise en place de l'IPSAS dans l'enveloppe de 400 000€ qui lui avait été allouée par le Conseil de Direction. Un rapport sur les dépenses réelles sera fourni l'année prochaine.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-dessous, intitulé « Rapport de situation après la mise en application des normes IPSAS » (GC/57/R14) :

Le Conseil de Direction,
Ayant examiné le Document GC/57/11C « Rapport de situation après la mise en application des normes IPSAS »,
Rappelant ses Résolutions GC/55/R17 et GC/56/R14 demandant au Directeur de présenter un rapport sur l'utilisation des fonds destinés à soutenir l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS),
REMERCIE le Directeur et son personnel pour ce rapport de situation.

La résolution est **adoptée**.

5. PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET (2016–2017) : Point 11 de l'Ordre du jour
(Document GC/57/8) (reprise de la discussion)

Le PRESIDENT invite le Conseil de Direction à étudier le projet de résolution reflétant les décisions prises plus tôt dans la matinée. Répondant à une question du Professeur MELBYE (Danemark), il signale que les chiffres ont été arrondis. En réponse à une question du Dr DONKER (Pays-Bas), il confirme que la somme de 500 000€ mentionnée au paragraphe 7 est à attribuer pour une période de deux ans. Il est habituel au CIRC d'autoriser le Directeur, conformément au Règlement financier, de transférer des crédits entre les différentes sections du budget, dans une limite qui était dans le passé de 15%.

Le SECRETAIRE mentionne que, dans l'ancien budget, il était relativement simple de diviser le transfert, dans la limite des 15%, entre les trois sections de budget, mais que cela risque d'être plus compliqué avec les six catégories actuelles.

Le PRESIDENT indique au Conseil de Direction que cette limite de 15% est approuvée chaque année depuis 1969.

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'Administration et des Finances) précise que le taux de change mentionné dans le projet de résolution correspond au taux de change en vigueur au moment où le budget a été préparé en 2014. Une analyse de sensibilité a été réalisée pour s'assurer que ce taux de change ne poserait pas de problèmes dans les deux années à venir.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-dessous, intitulé « Projet de Programme et de Budget (2016–2017) (GC/57/R9) » :

Le Conseil de Direction,

Après avoir examiné le Projet de Programme et de Budget pour l'exercice biennal 2016–2017, tel qu'il figure dans le Document GC/57/8 et la Révision 1 des tableaux récapitulatifs afférents,

1. APPROUVE le budget pour la période biennale 2016–2017, dont le montant s'élève à 43 413 599€ ;
2. RECONNAIT que la présentation du budget correspond à la nouvelle arborescence des projets du CIRC, présentée dans la Stratégie à moyen terme du CIRC pour 2016–2020 (Document GC/57/7 et Annexes 1–3) ;
3. DECIDE que le budget sera financé par les contributions annuelles des Etats participants, selon les modalités suivantes :
 - 1) 21 106 763€ seront dus par les Etats participants au 1^{er} janvier 2016,
 - 2) 21 806 836€ seront dus par les Etats participants au 1^{er} janvier 2017,
4. DECIDE qu'un montant de 500 000€ sera exceptionnellement prélevé sur le Fonds spécial du Conseil de Direction ;
5. DECIDE d'ouvrir pour l'exercice biennal 2016–2017 un crédit de 43 413 599€ se répartissant comme suit entre les six principaux objectifs de Niveau 2 :

Section	Arbre des projets du CIRC – Objectifs de Niveau 2	Montant (€)
1.	Décrire l'incidence du cancer	3 170 478
2.	Comprendre les causes du cancer	12 325 676
3.	Evaluer et mettre en œuvre les stratégies de prévention et de lutte contre le cancer	4 420 264
4.	Augmenter les capacités de recherche sur le cancer	10 281 347
5.	Jouer un rôle stratégique de premier plan et renforcer l'influence du Centre dans le domaine de la recherche sur le cancer au niveau mondial	4 458 253
6.	Permettre, soutenir et coordonner efficacement les recherches	8 757 581
	Total	43 413 599

6. DECIDE que le Directeur, conformément au Paragraphe 3.3 de l'Article III du Règlement financier, est autorisé à effectuer des virements entre sections du budget jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction ;

7. DECIDE que le Directeur est autorisé à prélever au cours de la période biennale 2016–2017 une somme maximale de 500 000€ sur le Fonds spécial du Conseil de Direction, afin de couvrir les dépenses budgétaires imprévues résultant d'ajustements monétaires, sous réserve de l'existence dans le Fonds de soldes liquides, en tenant compte d'un taux de change de 0,729€ pour un dollar américain ; et
8. PRIE le Directeur de rendre compte de l'utilisation du Fonds à cette fin dans les futurs rapports financiers.

La résolution est **adoptée**.

Le Dr PRASAD (Inde) affirme qu'il est important pour le Conseil de Direction de continuer à soutenir le CIRC ; il serait entièrement en faveur d'une légère augmentation du budget qui permettrait aux chercheurs du Centre de continuer à combattre le cancer et à travailler en toute liberté.

6. POINT SUR LE PROJET DE « NOUVEAU CENTRE » : Point 15 de l'Ordre du jour
(Document GC/57/12)

M. ALLEN (Directeur de l'Administration et des Finances), introduisant le point, rappelle que lors de sa cinquante-sixième session, le Conseil de Direction a approuvé le projet du nouveau bâtiment, qui fait 11 060 m², pour un coût estimé à 48,3 millions €. M. Delestra, responsable du projet dès le début, au nom des autorités françaises, va présenter l'état d'avancement du projet de « Nouveau Centre ».

M. DELESTRA (Métropole de Lyon) déclare que, étant donné la convergence de leurs stratégies en matière de recherche et de développement, le CIRC est considéré comme un partenaire précieux de la Ville de Lyon et de la Région. Le CIRC a été invité à déménager dans un nouveau site urbain, dédié aux biotechnologies et aux centres d'excellence en recherche scientifique et académique, lesquels génèrent 30 000 emplois dans le secteur. La proximité des instituts universitaires et scientifiques permettra au CIRC de former de nouveaux partenariats. Le site se développe près d'un parc urbain ; il est très bien desservi par les transports en commun et dispose d'équipements de loisirs pour les chercheurs et pour les visiteurs.

Le budget du nouveau bâtiment, qui a été estimé à 48 millions €, sera financé par l'Etat français et les autorités locales. Le processus de sélection de l'architecte par appel d'offre aura lieu en 2016 et les études de conception sont attendues d'ici 2017. Les travaux de construction débuteront en 2018 pour s'achever en 2020. Le CIRC n'aura pas à payer de location ni à participer aux frais de construction. Les autorités françaises vont poursuivre leur dialogue avec le Centre de façon à s'assurer que le nouveau bâtiment correspond bien à ses besoins.

M. ALLEN (Directeur de l'Administration et des Finances) tient à exprimer sa gratitude envers les institutions du pays hôte pour leurs engagements. Les résultats préliminaires de l'étude du programme ont été présentés lors d'une réunion du groupe de travail Infrastructure qui s'est tenue en novembre 2014 ; le Secrétariat a travaillé avec les institutions du pays hôte pour finaliser le rapport. Etant donné les engagements pris par le pays hôte, le Conseil de Direction est prié d'approuver officiellement le projet de « Nouveau Centre », ce qui permettra au Secrétariat de conclure les accords formels nécessaires pour continuer à avancer.

Le Professeur BAGGOLEY (Australie) déclare qu'il souhaite, au nom de l'Australie, remercier le Gouvernement français ainsi que les autorités régionales et métropolitaines pour leur engagement à maintenir la présence du CIRC en France. Il incite le CIRC à signer l'accord d'ici la fin de l'année.

Le Dr HINOSHITA (Japon) se félicite de l'avancement du projet de « Nouveau Centre » et exprime ses sincères remerciements au Gouvernement français et au Secrétariat. Il attend avec impatience la finalisation des plans des salles de réunion dans ce nouvel espace ; le Gouvernement japonais espère qu'elles porteront les noms de « Sasakawa » et de « Takamatsu ».

Le SECRETAIRE répond qu'il est important de maintenir un lien avec le passé et que le Centre ne manquera pas de proposer les deux noms en temps opportun.

M. DE RAEDT (Belgique) félicite et remercie la France de son généreux soutien pour le nouveau bâtiment. Il souhaite lui aussi approuver le projet.

Mme RIOS (Etats-Unis d'Amérique) félicite le CIRC et les différents acteurs qui sont parvenus à cette excellente solution. Les Etats-Unis soutiennent entièrement le projet et attendent avec intérêt les prochaines nouvelles sur la construction du bâtiment.

Le PRESIDENT, parlant en qualité de représentant du Royaume-Uni, se réjouit de l'approbation des finances et confirme le soutien du Royaume-Uni au projet.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-dessous, intitulé « Point sur le projet de 'Nouveau Centre' » (GC/57/R15) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/57/12 « Point sur le projet de 'Nouveau Centre' »,

1. REMERCIE les représentants de la Métropole de Lyon pour leur présentation des dernières informations et des derniers développements, ainsi que pour leurs recommandations relatives à la finalisation du cahier des charges pour le bâtiment, à la conception et à l'estimation des coûts de l'ensemble du projet de « Nouveau Centre » ;
2. RECONNAIT, avec satisfaction, les engagements pris par le pays hôte et le soutien important des autorités locales pour maintenir la présence du CIRC en France et à Lyon, et leurs efforts constants pour assurer des conditions satisfaisantes d'occupation des locaux actuels ;
3. NOTE avec satisfaction qu'il n'est pas demandé aux Etats participants de contribution obligatoire en participation au coût de la construction de l'infrastructure ; et
4. AUTORISE le Secrétariat à signer avec la Métropole de Lyon un contrat par lequel il accepte le projet d'infrastructure, qui correspond à ce qui a été approuvé dans la Résolution GC/56/R7.

La résolution est **adoptée**.

7. DECLARATION DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL DU CIRC : Point 16 de l'Ordre du jour (Document GC/57/13)

M. DURAND (Comité de l'Association du Personnel du CIRC) déclare que, depuis décembre 2013, l'Association du Personnel a rétabli des liens avec les autres Comités d'Association du Personnel de l'OMS et des Nations Unies. Début 2015, la confirmation des accords sur le budget et la construction du « Nouveau Centre » a été reçue avec soulagement par l'ensemble des membres du personnel, en particulier ceux qui ont été recrutés localement et qui craignaient pour la stabilité de leur emploi si le Centre venait à quitter Lyon. Toutefois, la proposition d'agencement des futurs locaux, plus précisément les espaces de bureaux décloisonnés (ou bureaux paysagés), reste source de préoccupation.

En décembre 2014, le Comité de l'Association du Personnel a lancé son enquête biennale sur l'ambiance au travail, qui montre des améliorations par rapport au sondage précédent dans les domaines suivants : connaissance des procédures en cas de harcèlement ; information sur la stratégie du CIRC ; coopération entre les sections scientifiques et administratives ; équité de traitement de tous les membres du personnel et possibilité de développer de nouvelles compétences. Toutefois, la satisfaction professionnelle, les conditions de travail et la confiance dans les supérieurs hiérarchiques ont légèrement diminué. Le point le plus positif révélé par l'enquête est la fierté de travailler au CIRC. Dix-huit personnes, soit 12,2% de celles qui ont répondu, avouent avoir été victimes de harcèlement, même s'il n'est pas possible de comparer directement ces données avec celles de l'enquête précédente. Par ailleurs, l'exercice d'évaluation à 360° mis en place par l'Administration, au cours duquel on a demandé à certains membres du

personnel d'évaluer leurs supérieurs hiérarchiques directs, n'a pas eu beaucoup d'effet. Le Comité souhaiterait que l'Administration lance une enquête au sein du personnel pour évaluer l'impact à moyen terme de l'évaluation à 360°. L'enquête sur l'ambiance au travail montre également que le personnel considère comme excellent le niveau de collaboration au sein du Centre et plusieurs membres demandent davantage d'activités ou d'événements communs pour renforcer la cohésion. Certains membres du personnel ont pris part aux « Jeux inter-agences des Nations Unies », 10 ans après la dernière participation du CIRC. L'Association remercie sincèrement l'Administration qui a soutenu cette initiative en offrant deux jours de congés payés supplémentaires aux participants (sous réserve de l'accord de leurs supérieurs) ; il est dommage que certains supérieurs n'aient pas autorisé des membres de leurs Groupes à profiter de cette opportunité.

En 2013, l'Administration a suspendu le Comité d'évaluation de la classification des postes et l'a remplacé par un système nécessitant la restructuration complète du Groupe, sans impact sur les salaires, avant de pouvoir procéder au reclassement d'un poste. En juin 2013, le Directeur annonçait, dans sa réponse aux résultats de l'Enquête sur l'ambiance au travail 2012–2013, que ce système serait revu en 2015 « afin de s'assurer qu'il correspond aux exigences du Centre et assure une évolution de carrière raisonnable ». Nous sommes en 2015 et le Comité veillera à ce que cette annonce soit suivie d'effets. Plusieurs Groupes du Centre ont été restructurés en 2014, ce qui a alourdi l'atmosphère de travail pendant la durée du processus, et a été source de stress pour le personnel concerné. La restructuration s'est traduite par le départ de deux membres du personnel qui avaient de nombreuses années de service et le changement d'affectation de deux autres, à des tâches très différentes de celles de leur ancien poste. Le Comité a demandé à l'Administration de mieux communiquer à l'avenir avec les Groupes concernés par des restructurations.

Début 2015, l'Administration a mis en place une description générique des postes de technicien de laboratoire du Centre, qui décrit les différents types de tâches incombant aux différents grades des services généraux (GS). A terme, tout le personnel recevra la description générique des postes. Pour les prochaines sessions d'évaluation des postes, le Comité a demandé à l'Administration de consulter les supérieurs hiérarchiques des postes concernés dès le début du processus. Le Comité de l'Association du Personnel est très favorable au recours occasionnel au télétravail. Mme Françoise Nocquet, Directrice des Ressources humaines de l'OMS, a également invité le CIRC à instituer une politique de travail à distance.

On espère que de nouveaux candidats se présenteront aux élections de l'Association du personnel pour assurer la pérennité du Comité et la continuité des actions. Les membres du Comité sont confrontés à la difficulté de représenter le personnel selon ses attentes. Il espère avoir présenté leurs idées aussi fidèlement que possible et remercie les membres du Conseil de Direction pour leur attention.

Le PRÉSIDENT déclare que le Conseil de Direction est heureux des commentaires de l'Association du Personnel. Il demande si les membres du personnel ont rejoint l'Association en nombre suffisant.

M. DURAND (Comité de l'Association du Personnel du CIRC) répond que le Comité de l'Association du Personnel compte seulement sept membres, dont trois vont partir en juin. Il espère que de nouveaux membres seront élus à ce moment.

Le Professeur BAGGOLEY (Australie) demande des précisions sur les commentaires reçus à propos de l'évaluation à 360° et pourquoi cela n'a pas entraîné de changement.

M. ALLEN (Directeur de l'Administration et des Finances) répond que les commentaires sur l'enquête à 360° sont assez surprenants. Les 28 cadres supérieurs ont tous participé à l'exercice de commentaires et cela a donné lieu à une semaine entière de formation. D'autres formations centrées sur le leadership vont avoir lieu.

Le Dr RIVEDAL (Norvège) souligne l'importance pour tout institut d'avoir une association du personnel et il remercie l'Association du Personnel du CIRC pour son travail important. Il conviendrait que l'Association soit impliquée dans le déménagement dans le nouveau bâtiment.

Le PRESIDENT indique que la nouvelle tendance est maintenant aux bureaux paysagés et que cela présente des avantages de travailler dans un tel environnement.

Le Dr ROBBINS (Canada) remercie l'Association du Personnel et fait remarquer que les bureaux décroissés peuvent améliorer la productivité et les collaborations. Il demande clarification sur les cas de harcèlement.

M. DURAND (Comité de l'Association du Personnel) ajoute que les 18 cas de harcèlement ont été révélés de façon confidentielle au cours de l'enquête, mais qu'aucun n'a fait l'objet de plainte formalisée. Il convient d'aider ces personnes, d'éviter qu'elles restent isolées et de s'assurer qu'elles sont capables de dénoncer le harcèlement.

Le SECRETAIRE ajoute qu'il est important que l'Association du Personnel ait toute liberté de faire un rapport au Conseil de Direction ; il les félicite de leur implication.

Il approuve le travail de l'Association du Personnel. Le processus de révision de la classification des postes va se terminer au cours de cette année. Les membres de l'Administration travaillent à l'amélioration du système avec leurs collègues de l'OMS spécialistes de la classification des postes, dans lequel des fonctions spécifiques correspondent à des grades spécifiques. Il y a eu des échanges entre les supérieurs hiérarchiques et le personnel, mais il retient le besoin de concertation à un stade précoce.

La restructuration a été éprouvante pour le personnel même si la Direction a essayé de la mener aussi ouvertement et rapidement que possible. La responsable des ressources humaines a tenu

des réunions avec les Chefs de Groupes et a rencontré individuellement les membres du personnel.

Il se dit très préoccupé du nombre de membres du personnel se plaignant de harcèlement. Aucune plainte pour harcèlement n'a été reçue, mais toute plainte sera prise très au sérieux. Une formation sur le leadership interpersonnel va compléter la formation sur le harcèlement, qui a déjà eu lieu. Il est possible de rencontrer le médecin du personnel à tout moment, et l'OMS vient de nommer un nouveau médiateur avec qui il est possible d'aborder ces problèmes.

M. DE RAEDT (Belgique) dit que personnellement, il n'avait pas apprécié de travailler dans un bureau décroisé, et qu'à son avis, cela a un impact négatif sur la productivité. Il espère que cette option sera réexaminée.

Le Dr STEBER BÜCHLI (Suisse) dit que ce rapport était très intéressant et que la notification de harcèlements est très préoccupante.

Le Conseil de Direction **prend note** du rapport.

8. ACCEPTATION DES SUBVENTIONS ET CONTRATS, ET RAPPORT SUR LA REPARTITION DES INTERETS (Document GC/57/14)

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'Administration et des Finances) signale que le document GC/57/14 contient les détails des subventions et contrats reçus au cours de l'année précédente.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-dessous, intitulé « Acceptation des subventions et contrats, et rapport sur la répartition des intérêts » (GC/57/R16) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/57/14 « Acceptation des subventions et contrats et rapport sur la répartition des intérêts »,

Conformément au Règlement financier du CIRC,

1. AUTORISE le Directeur à chercher un financement pour le projet suivant :

Prolongation de cinq ans de la subvention pour les Monographies du CIRC sur l'Evaluation des Risques de Cancérogénicité pour l'Homme [*National Institutes of Health/National Cancer Institute* (NIH/NCI), Etats-Unis, pour un montant de 3 466 065€ sur 60 mois] ;

2. AUTORISE le Directeur à chercher un financement pour les deux projets mentionnés ci-dessous, impliquant des collaborations avec le secteur privé, collaborations pour lesquelles un Protocole d'accord a été formalisé :
 - a) Développement, essai sur le terrain et évaluation de l'efficacité d'un thermocoagulateur portatif et de prix abordable pour la prévention du cancer du col de l'utérus dans les pays à revenu faible et intermédiaire [*National Institutes of Health/National Cancer Institute (NIH/NCI)*, Etats-Unis, pour un montant de 842 895€ sur 48 mois] ; et
 - b) Développement et validation clinique d'un test de détection des oncoprotéines E6-E7 des différents types de VPH pour le dépistage et le tri du cancer du col de l'utérus dans les pays à revenu faible et intermédiaire [*National Institutes of Health/National Cancer Institute (NIH/NCI)*, Etats-Unis, pour un montant de 877 739€ pour 48 mois] ;
3. PREND NOTE du rapport *post facto* concernant les subventions et contrats acceptés par le Directeur, tels qu'ils sont détaillés dans le Document GC/57/14 ;
4. PREND NOTE du montant des intérêts et de leur répartition ; et
5. FELICITE le personnel des succès remportés dans l'obtention de subventions de recherche compétitives.

La résolution est **adoptée**.

9. ACCEPTATION DES DONS : Point 18 de l'ordre du jour (Document GC/57/15)

Le PRESIDENT invite le Conseil de Direction à examiner le document GC/57/15.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-dessous, intitulé « Acceptation des dons » (GC/57/R17) :

Le Conseil de Direction,
Ayant été informé par le Document GC/57/15 des dons non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa Résolution GC/4/R3,
EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution aux activités de recherche du Centre.

La résolution est **adoptée**.

La session est levée à 12h50